



REGLEMENT DU CONCOURS VOTC SOLO « VOD'ĀTA'A » « VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST 2020 »

Parc AORAI TINIAU – Samedi 15 Août 2020

La « VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST », édition 2020, est un concours de danses traditionnelles ('ori tahiti / haka) organisé par la société VODAFONE POLYNÉSIE, à l'occasion de son 7^{ème} anniversaire. Il se déroulera le Samedi 15 Août 2020 au parc AORAI TINIAU à Pirae.

La V.O.T.C est ouverte à TOUS les passionnés et amoureux du 'ori tahiti et du haka, en concours individuel **SOLO**, en duo **'ĀPIPITI** ou encore en groupe **HAKA**, aux personnes âgées de 10 ans et plus pour le concours SOLO et de 16 ans et plus pour les concours **'ĀPIPITI** et **HAKA**.

Pour concourir aux différents concours proposés par l'organisateur (**SOLO**, **'ĀPIPITI**, **HAKA**), le droit d'entrée est **GRATUIT**.

1- INSCRIPTION SOLO « VOD'ĀTA'A »

- 1.1) Le concours est ouvert et s'adresse aux **filles, garçons, femmes et hommes** de **10 ans et plus**. Plusieurs catégories sont proposées.
- 1.2) Il n'est pas obligatoire de faire partie d'une école de danse, d'un groupe de danse et/ou d'une association.
- 1.3) L'inscription peut se faire :
 - soit **en ligne** <https://www.vodafone.pf/fr/vodafone-ori-tahiti-contest>,
 - soit **dans l'une de nos boutiques VODAFONE**, tenue par notre VODA'TEAM 'ORI TAHITI.Les jours, heures et lieux seront diffusés sur la page Facebook « Vodafone Polynésie »
- 1.4) L'inscription à la compétition doit être effectuée avant le 31 Juillet 2020. Le formulaire doit être **rempli et signé** par le soliste majeur ou par un représentant légal si le/la participant(e) soliste est mineur. Une **photocopie** de la **pièce d'identité** est obligatoire pour valider l'inscription.
- 1.5) Un minimum de 3 inscriptions par catégorie **VOD'ĀTA'A** est nécessaire pour que le concours de chaque catégorie soit ouvert.
- 1.6) L'**enregistrement** (la remise des dossards/n°) et l'**accès à la compétition** de toutes les catégories SOLO 'ĀTA'A en concours sont prévus de **07h00 à 08h30**. **La compétition débutera à 9h00** à l'exception des VODA'TOA et VODA'AITO qui se fera qu'à partir de 11h00.

2- LES CATEGORIES SOLO « VOD'ĀTA'A »

- 2.1) **VODA'TAMA** (Jeune de 10 à 12 ans)
 - **VODA' TAMĀHINE** (jeune fille)
 - **VODA' TAMĀROA** (jeune garçon)
- 2.2) **VODA'TAURE'A** (Jeune de 13 à 15 ans)
 - **VODA'TAURE'A HINE** (adolescente)
 - **VODA'TAURE'A TĀNE** (adolescent)
- 2.3) **VODA'TOA** (femme, homme de 16 ans et +)
 - **VODA'TOA VĀHINE** (femme)
 - **VODA'TOA TĀNE** (homme)

Concours ouvert à celles et ceux n'ayant jamais remporté un concours solo et/ou avoir été sur un podium de danse 'Ori Tahiti au HEIVA I TAHITI et/ou HURA TAPAIRU, OTNSC, MSC

- 2.4) **VODA'AITO** (femme, homme de 16 ans et +)
 - **VODA'AITO VĀHINE** (femme)
 - **VODA'AITO TĀNE** (homme)

Concours ouvert à celles et ceux ayant déjà remporté un concours solo et/ou avoir été sur un podium de danse 'Ori Tahiti au HEIVA I TAHITI et/ou HURA TAPAIRU, OTNSC, MSC

3- LE CONCOURS SOLO « VOD'ĀTA'A »

- 3.1) Costumes :
 - **TAMĀHINE, HINE, VĀHINE**, il est **OBLIGATOIRE** de se présenter avec un 2 pièces (**tape'a titi et pareo**), en COTON UNI. Toute autre matière est éliminatoire. Attache simple **OBLIGATOIRE** et longueur du pareo aux genoux. **Pareo roulé (boudin) INTERDIT**.
 - **TAMĀROA, TĀNE**, il est **OBLIGATOIRE** de se présenter avec un « **tihere** » en COTON UNI. Toute autre matière est éliminatoire. Le « **maro** » est **INTERDIT**.
 - Pour **TOUS**, un **costume** en **VEGETAL FRAIS** est **OBLIGATOIRE** (coiffe et ras de cou/collier...). Toute chute d'un élément du costume est pénalisée..
- 3.2) Musiques :
 - L'organisation prépare une sélection de compositions musicales de percussions traditionnelles ou « **pehe** » pour la compétition.

Leur durée est de 1'15 à 1'30 au plus pour les **VODA'TAMA** et **VODA'TAURE'A** et de 1'30 à 1'45 au plus pour les **VODA'TOA** et **VODA'AITO**.

- Ces « *pehe* » sont interprétés *en live* par un orchestre.

3.3) Eliminations et Finales

- La compétition du **V.O.T.C** se fera en 2 temps dans la même journée:
1^{er} passage les « **éliminations** » et le 2nd passage les « **Finales** ».
- Pour tous les concours SOLO, les « **éliminations** » et les « **Finales** » présentent des séries de 3 concurrents maximum sur scène.
Dans chaque catégorie, *entre 6 et 9 candidats*, **iront en finale**.

3.4) Le jury et les Critères de notation

- Le jury est choisi uniquement par l'organisateur de l'évènement.
- Le jury sera composé de 7 membres dont 5 sont des personnalités du '*ori tahiti*. Chaque membre du jury représente une seule voix délibérative, en cas de litige la voix du/de la président(e) compte double. Le jury est souverain et ses décisions sont irrévocables.
- Les membres du jury notent les prestations des solistes selon les critères suivants : **Costume** (uniquement lors des sélectives), **Chorégraphie**, **Technique** (qualité du fa'arapu / pā'oti, diversité des pas), **Maîtrise rythmique** et **Expression artistique**.
- Un huissier (choisi par l'organisateur), avec l'aide d'un et/ou de deux agents de VODAFONE POLYNESIE, se chargeront de rassembler et de calculer les notes finales.

3.5) Les pénalités

- Les concurrents de la **V.O.T.C** s'engagent à prendre connaissance et respecter le Règlement du concours.
- Chaque infraction (non respect de la matière & de la longueur du pareo, chute du pareo, du costume...) constatée sera sanctionnée pouvant aller jusqu'à l'élimination.
- Les concurrents manifestant des comportements contraires à l'esprit sportif, lors de la compétition et à l'annonce des résultats, seront immédiatement disqualifiés et sanctionnés.
- Un huissier (choisi par l'organisateur), avec l'aide d'un et/ou de deux agents de VODAFONE POLYNESIE, se chargeront d'appliquer les pénalités constatées.

3.6) Les récompenses

- Tous les Gagnants des catégories en concours SOLO «VOD'ĀTA'A » seront récompensés le jour de l'évènement lors de la remise des prix aux alentours de 18h.
- L'organisateur se garde le droit de divulguer les récompenses qui seront attribuées le jour de l'évènement.
- Afin de déterminer les Grands Gagnants de ce concours, seules les 1^{ère} en catégorie VODA'TOA et en catégorie VOD'AITO chez les **VĀHINE** et seuls les 1^{er} en catégorie VODA'TOA & catégorie VOD'AITO chez les **TĀNE** seront soumis aux votes du public.
- Ils s'affronteront pour remporter la somme de 100.000 XPF chacun (VĀHINE et TĀNE).
- Les vidéos de leurs finales seront mises en ligne (sur la page Facebook de VODAFONE POLYNESIE) du 15/08 au 30/08 et le PUBLIC pourra voter et sera le SEUL JURY.
- **VĀHINE** : La vidéo remportant le plus de points via les réactions Facebook (1 point pour 1 like et 2 points pour 1 cœur) déterminera la gagnante du 1^{er} prix et sera proclamée MEILLEURE DANSEUSE de la VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST.
- **TĀNE** : La vidéo remportant le plus de points via les réactions Facebook (1 point pour 1 like et 2 points pour 1 cœur) déterminera le gagnant du 1^{er} prix et sera proclamé MEILLEUR DANSEUR de la VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST.
- Les résultats seront annoncés via Facebook live le Lundi 31 Août 2020 dans les locaux de VODAFONE POLYNESIE (heure à confirmer) et l'organisateur procédera à la remise des Prix.
- La présence des Gagnants, VODA'TOA et VOD'AITO **VĀHINE** et VODA'TOA et VOD'AITO chez les **TĀNE**, dans les locaux de VODAFONE POLYNESIE est vivement souhaité.

4- DROIT A L'IMAGE

Chaque participant(e) s'inscrivant à la « **VODAFONE 'ORI TAHITI CONTEST 2020** », autorise VODAFONE POLYNESIE :

- A utiliser leur image, les photos et/ou vidéos dans le cadre de l'évènement précité
- A exploiter et utiliser leur image, les photos et/ou vidéos sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, en Polynésie Française et dans le monde entier, sans limitation de durée.
- Tout participant(e) refusant ce droit à l'image ne pourra participer au concours.